



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits de l'enfant

Question écrite n° 31573

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur l'application de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Le conseil français des associations pour les droits de l'enfant (COFRADE) veille à l'application en France de la convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) depuis 1990. Le COFRADE établit régulièrement un rapport sur l'application de la CIDE en France à partir des constats faits sur le terrain. Le rapport 2012 met en avant des insuffisances qui sembleraient exister quant à son application. Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend réaliser un état des lieux des droits de l'enfant dans les lois existantes, et de quelle manière entend-t-il intégrer dans les lois futures les principes de la CIDE.

Texte de la réponse

Le rapport de l'UNICEF publié en juin 2012 a mis en évidence l'enjeu que représente la pauvreté des enfants en France. Notre pays a aujourd'hui besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance axée notamment sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. C'est dans cette perspective que le Premier ministre a annoncé lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions de janvier 2013 la création d'une instance spécifique dans le cadre du futur Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP). La ministre déléguée chargée de la famille, a installé, le 3 décembre, la commission « enfance et adolescence » du CGSP, présidée par le sociologue François de Singly. La commission s'attachera à définir les contours d'une stratégie nationale pour l'enfance et l'adolescence et contribuera au décloisonnement des politiques sectorielles. Les premiers jalons de cette approche renouvelée ont déjà été posés par le gouvernement au travers notamment de la mise en place de schémas départementaux pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité, ainsi que d'une réflexion sur les nouveaux droits des enfants et des adolescents menée dans le cadre de la préparation du futur projet de loi sur la famille.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31573

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7115

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2112